

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Je pourrais en parler encore longtemps, monsieur l'Orateur, car je crois que nous avons des responsabilités envers les fonctionnaires, où que nous siégeons à la Chambre, que ce soit du côté de l'opposition ou du côté ministériel. Je crois que de temps à autre, le gouvernement, et je le dis en toute déférence, a négligé ses responsabilités envers les fonctionnaires. C'est peut-être un moyen de tirer l'affaire au clair. C'est parfois une expérience très révélatrice.

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA MESURE CONCERNANT LES DROITS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ

La Chambre reprend l'étude du bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 35 de M. Wilson.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je crois que lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, la motion n° 35 était à l'étude. M^{me} le Président a déclaré à l'étape du rapport du bill:

La motion n° 35, inscrite au nom de l'honorable député d'Etobicoke-Centre semble dépendre de la motion n° 36. Toutefois, la motion n° 36 cause certaines inquiétudes à la présidence. Je renvoie l'honorable député au paragraphe 4) du commentaire 773 de la 5^e édition de Beauchesne qui dit en partie:

«a) Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement entachées des vices suivants: Si elle se rapporte à des amendements ou à des annexes-postérieurs ou serait incompréhensible sans cela ou, encore, serait incomplète pour d'autres motifs.»

Puis elle a ajouté:

Cependant, l'honorable député aura l'occasion de faire valoir ses arguments lorsque ces motions seront proposées à la Chambre.

Compte tenu de cette observation, je propose à la Chambre de jumeler les motions n°s 35 et 36. J'invite les députés à commenter l'argument soulevé par madame le Président.

M. Wilson propose:

Motion n° 36

—Qu'on modifie le Bill C-48, Loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 49,

(1) en retranchant les lignes 18 à 43 inclusivement, page 39, et en les remplaçant par ce qui suit:

«49.1 (1) Est constitué aux comptes du Canada un fonds renouvelable sous la responsabilité administrative du ministre de l'Environnement, désigné comme étant le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.

«(s) Au présent article, «fonds» désigne le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.»;

(2) en remplaçant, à la page 28, l'expression «fonds approprié», partout où elle se rencontre, par le mot «fonds».

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une remarque au sujet du point que vous avez soulevé. Même si nous pensons être en mesure de présenter des arguments de poids, nous ne sommes pas indifférents aux arguments concernant l'autre aspect de cette question. Par conséquent, nous allons laisser tomber.

Je voudrais profiter de ce que j'ai la parole pour invoquer le Règlement au sujet de l'ordre des travaux de la Chambre. Les membres de notre caucus ont eu l'occasion d'en considérer l'évolution aujourd'hui. Nous savons qu'au cours des prochains jours et des prochaines semaines, la Chambre se penchera sur le budget et, peut-être plus tôt que prévu, sur les questions constitutionnelles. Nous croyons que le bill C-48 n'est pas une bonne loi—nous le pensons très mauvais—et nous espérons que le gouvernement le modifiera, mais il est évident, après des jours et même des semaines de discussion, que nous ne pourrions sans doute pas convaincre les députés d'en face de changer d'avis. Par conséquent, les ministériels et les députés néo-démocrates sont peut-être prêts—mon parti m'autorise à le proposer—à donner leur consentement unanime à une procédure qui nous permettrait d'étudier toutes les motions restantes à l'étape du rapport du bill C-48 et de procéder à tous les votes nécessaires ce soir afin d'en finir avec cette étape.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de discuter avec le leader parlementaire du gouvernement qui est toujours retenu dans son caucus et je lui ai expliqué ce que notre critique énergétique vient d'exposer à la Chambre. Il sera bientôt parmi nous. Apparemment, il est d'accord. Je pense que le leader du gouvernement, le leader du Nouveau parti démocratique et moi-même, pourrions sans doute nous entendre sur un moyen de procéder à ces votes ce soir dans le minimum de temps.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection à ce que nous votions; je suis toujours prêt à voter. En fait, nous y sommes prêts depuis un certain temps. J'ai écouté le député qui a proposé de passer au vote. Il s'est dit prêt à trouver un moyen qui nous permettrait de voter. A condition de savoir de quel moyen il s'agit, je suis entièrement d'accord pour voter ce soir, immédiatement ou quand on voudra.